



**LE DIRECTEUR GENERAL  
DES ACTIVITES FIDUCIAIRES ET DE PLACE**

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par Monsieur Jean-Pierre LANDAU, second sous-gouverneur, le 14 octobre 2008;

Délégation permanente est donnée à M. Gilles LARDY, directeur de l'Émission et de la circulation fiduciaire (DECF) et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Michel BRONDEL, adjoint au directeur de la DECF, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, dans la limite de 100.000 euros (HT), relatif à l'exercice des activités de la DECF.

MM. Gilles LARDY et Michel BRONDEL peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres de la DECF.

Fait à Paris, le 17 octobre 2008

Armand PUJAL  
Directeur Général des Activités Fiduciaires et de Place